

COMMUNE de SAIZERAIS



DEPARTEMENT
MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT
NANCY
CANTON
NORD TOULOIS

EXTRAIT du REGISTRE des délibérations du Conseil Municipal du jeudi 22 septembre 2022

Le jeudi 22 septembre 2022 à 19 h 00, le Conseil Municipal s'est tenu en mairie dans sous la présidence de M. Ludovic LEGGERI, Maire, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire le 16 septembre 2022 et affichée à son lieu habituel en mairie le 16 septembre 2022.

Etaient présent-e-s :

Mesdames Laetitia ASCHBACHER ; Catherine JUIN ; Hélène MAXANT ; Christine LODEWYCK GRANGER ; Evelyne FRANK et Magali QUIRING.

Messieurs Ludovic LEGGERI ; Jean-Luc ERB ; Alain LAFONTAINE ; Jacques CHENET ; Gilles PRETAT ; Olivier DAVID ; Christophe CHILLET et Gilles LAFLEUR.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent-e-s excusé-e-s : Mesdames Anne RIVOAL.

Messieurs Romuald HEILLIG ; René MATHIOT.

Absent-e-s non excusé-e-s : néant.

Pouvoirs : Monsieur Romuald HEILLIG à Monsieur Alain LAFONTAINE.

Présents : 14

Votants : 15

DELIBERATION N° 3

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'ACCOMPAGNEMENT POUR LE TRANSPORT SCOLAIRE DE L'ANNEE 2022-2023 AVEC LA COMMUNE DE ROSIERES-EN-HAYE

(Rapporteur : Monsieur Le Maire)

Dans le cadre de l'accompagnement des enfants au bus scolaire par les agents communaux de la Commune de Saizerais, chaque année une convention de mise à disposition du personnel est dressée entre la Commune de Saizerais et la Commune de Rosières en Haye.

Cette convention permet de déterminer les modalités financières de cette mise à disposition.

Après délibération, les membres du conseil municipal à l'unanimité décident d' :

AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention annexée à la présente délibération.

FIXER le coût facturé par jour de scolarité à 35.21 € pour deux agents.

Extrait du registre des délibération

Fait et délibéré à Saizerais, le 22 septembre 2022

Le maire, Ludovic LEGGERI